

Conditions Générales d'Utilisation

www.cap2030.goodplanet.org

La plateforme accessible à l'adresse www.cap2030.goodplanet.org (ci-après la « **Plateforme** ») est éditée et exploitée par la Fondation GoodPlanet, dont le siège social est situé Domaine de Longchamp, Carrefour de Longchamp, 75116 Paris – France, et dont le numéro SIRET est : 514 488 295 00015 est reconnue d'utilité publique par décret du 3 juin 2009 publié au journal officiel en date 5 juin 2009 sous le numéro d'insertion n°IOCD0901214D (ci-après dénommée la « **Fondation GoodPlanet** »).

La Fondation GoodPlanet est une organisation indépendante de tous partis politiques ayant vocation à faire émerger des réflexions sur des problématiques d'intérêt général en relation avec l'écologie et les actions solidaires en vue de la construction d'un monde plus durable et solidaire.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent à tout utilisateur de la Plateforme (ci-après les « **Utilisateurs** ») à savoir d'une part aux participants au concours créatif (ci-après les « **Participants** ») et d'autre part aux visiteurs de la Plateforme votants ou non sur les créations soumises par les Participants étant précisé que toute utilisation des fonctionnalités de la Plateforme emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

L'Utilisateur de la Plateforme est invité à lire attentivement les présentes Conditions Générales d'Utilisation, à les télécharger et/ou les imprimer et à en conserver une copie.

La Fondation GoodPlanet est susceptible, à tout moment et sans préavis, de procéder à la modification partielle ou totale des présentes CGU, sans que ces modifications n'ouvrent droit à indemnisation. Le cas échéant, les modifications prennent effet lors de leur publication sur la Plateforme, la date de dernière modification des CGU étant alors indiquée.

1. OBJET DE LA PLATEFORME

La Plateforme a pour objet notamment :

- De porter l'organisation et le déroulement d'un concours d'expression créatif et artistique pour donner de l'écho à la parole des jeunes pour imaginer le monde solidaire et écologique de demain (ci-après le « **Concours** ») ;
- de proposer un « parcours d'accompagnement » des Participants au Concours en mettant à disposition des ressources (articles, vidéos, podcasts, etc.) et en organisant des événements en ligne (rencontres avec des artistes, ateliers d'écriture, témoignage de personnes engagées, FAQ avec l'équipe de la Fondation GoodPlanet etc.) ;
- de recueillir l'avis des Utilisateurs sur les créations soumises par les Participants ;

- de sensibiliser les Utilisateurs aux problématiques et aux enjeux environnementaux notamment en proposant une inscription à une newsletter.

2. SERVICE DE LA PLATEFORME

2.1 LA PARTICIPATION AU CONCOURS

Les Utilisateurs de la Plateforme remplissant les conditions de participation au Concours telles que décrites au Règlement du Concours peuvent s'inscrire pour participer audit Concours.

Cette inscription nécessitera au préalable la création d'un compte de Participant.

2.1.1 Inscription préalable

La participation au Concours par l'Utilisateur éligible est soumise à la validation préalable par l'Utilisateur de son adresse électronique, à la création d'un mot de passe et au remplissage d'un formulaire d'inscription.

Lors de sa première connexion souhaitant participer au concours devra cliquer sur le bouton « PARTICIPER ».

L'Utilisateur devra alors remplir les champs suivants :

- Prénom
- Nom
- Adresse email
- Date de naissance
- Genre
- Activité
- Ville
- Code postal
- Mot de passe.

L'Utilisateur devra ensuite, pour valider ce formulaire d'inscription :

- Prendre connaissance du Règlement du Concours puis cocher la case « *Je certifie avoir pris connaissance du Règlement du Concours* » ;
- S'il s'agit d'un participant mineur au regard de la date de naissance qu'il a renseigné dans le formulaire, cocher la case « *Je certifie avoir obtenu l'autorisation du ou des titulaires de l'autorité parentale pour participer au Concours* ».
- Si l'Utilisateur le souhaite uniquement, cocher la case « *Je souhaite m'inscrire à la Newsletter* ».

Une fois le formulaire validé, l'Utilisateur recevra un email confirmant la prise en compte de son inscription et la création de son compte personnel sur la Plateforme.

2.1.2 Soumission de création(s)

Une fois l'inscription réalisée par le Participant, ce dernier pourra alors soumettre ses créations dans le cadre du Concours dans les conditions prévues au Règlement de Concours. A l'occasion de la soumission de sa création, le Participant devra sélectionner le nom d'artiste sous lequel il souhaite que sa création soit présentée au public au moment de sa publication.

Le contenu proposé par le Participant ne devra pas contenir d'éléments qui seraient contraire à la loi, aux bonnes mœurs ou dont les termes contreviendraient aux dispositions des présentes CGU ou du Règlement du Concours.

La publication de la ou des créations du Participant seront soumises à modération dans les conditions définies à l'article 5 des présentes CGU et du Règlement du Concours.

Le service de modération de la Fondation GoodPlanet examinera chaque proposition de contenu reçue d'un Participant avant de la mettre en ligne. En conséquence, le Participant doit veiller à ne pas réitérer inutilement l'envoi d'une proposition de contenu et à ne pas soumettre une même proposition de contenu avec différentes adresses électroniques.

En cas de validation de la proposition de création, celle-ci fera l'objet d'une publication sur la Plateforme selon le calendrier figurant au Règlement du Concours.

En cas de rejet de la proposition de création, un courrier électronique sera adressé au Participant lui notifiant ledit rejet. Le Participant pourra alors librement soumettre une nouvelle proposition de création.

Une fois publiée sur la Plateforme, la création apparaîtra dans la liste « Toutes les créations » et sera soumise au vote des Utilisateurs.

La création pourra également être mise en avant sur la Plateforme en apparaissant dans les « Top 3 » si elle fait partie des trois créations remportant le plus de votes des Utilisateurs.

L'ordre des publications des créations des Participants sur la Plateforme est aléatoire et résulte d'une combinaison de critères croisant :

- d'une part les créations les plus récentes ;
- d'autre part les créations les plus populaires.

La Fondation GoodPlanet ne garantit en conséquence pas au Participant que sa création apparaisse dans le « Top 3 » ou dans les premières propositions de l'onglet « Toutes les créations ».

2.1.3 Mise à disposition d'un projet d'accompagnement par la Fondation GoodPlanet

La Fondation GoodPlanet proposera un « parcours d'accompagnement » des Participants au Concours afin de les assister et de les inciter à proposer leurs créations sur la Plateforme.

Les outils envisagés sont :

- d'une part, un accès à des ressources sélectionnées par la Fondation GoodPlanet : des articles, des vidéos, des podcasts, etc.
- d'autre part, l'organisation d'évènements en ligne tels que des rencontres avec des artistes, des ateliers d'écriture, des témoignages de personnes engagées, une FAQ avec l'équipe de la Fondation GoodPlanet, etc.

Les outils mis à disposition des Participants par la Fondation GoodPlanet seront choisis à son entière discrétion et pourront être complétés, modifiés ou retirés tout au long du Concours sans notification préalable aux Participants.

2.2 SE PRONONCER SUR UNE CREATION

2.2.1 Voter

L'Utilisateur peut se prononcer sur les créations publiées sur la Plateforme sans qu'il ne lui soit nécessaire de renseigner des informations personnelles en cliquant sur le symbole en forme de cœur sous la vignette de son choix.

Le cas échéant, une fenêtre pop-up s'ouvrira en demandant à l'Utilisateur « *Etes vous sur.e de vouloir voter pour cette création ?* » avec la possibilité de cliquer sur le bouton « oui » ou « non ». Le fait de cliquer sur « oui » emporte validation du vote de l'Utilisateur.

Un même Utilisateur :

- ne peut pas voter plusieurs fois pour une même création. Le cas échéant, le message suivant apparaîtra « *Vous avez déjà voté pour cette création* » ;
- peut voter pour des créations différentes.

Une fois le vote effectué par l'Utilisateur ce dernier n'est plus en mesure de revenir sur son vote.

2.2.2 Partager une création

Les Utilisateurs peuvent utiliser le bouton « partager » pour générer une publication sur l'un des réseaux sociaux suivant : Facebook, Twitter.

Les partages de création donnent lieu à la diffusion des informations suivantes : la vignette de la création, une mention relative au Concours, le titre de la création et le nom d'artiste déclaré sur la plateforme par le Participant.

2.3 Suivre les résultats du Concours

Les résultats du Concours seront publiés sur la Plateforme au fur et à mesure du calendrier de réalisation dudit Concours tel que prévu au Règlement du Concours.

2.4 Inscription à la newsletter

Les Utilisateurs pourront choisir de s'abonner à la newsletter du Concours en cliquant sur le lien « *s'inscrire à la newsletter* » et en fournissant leur email pour la réception de la newsletter.

3. ACCES A LA PLATEFORME

La Plateforme est accessible gratuitement à tout Utilisateur à l'adresse www.cap2030.goodplanet.org

L'accès à la Plateforme est conditionné au respect des présentes CGU.

En conséquence, la Fondation GoodPlanet se réserve le droit de refuser l'accès au Concours, unilatéralement et sans notification préalable, à tout Utilisateur ne respectant pas les dispositions des présentes.

L'Utilisateur de la Plateforme garantit être majeur ou, s'il est mineur, avoir obtenu l'autorisation expresse de ses parents ou de la ou des personne(s) exerçant l'autorité parentale. Sont considérés comme des « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur participant (père et/ou mère, ou représentant légal).

La Fondation GoodPlanet se réserve le droit de retirer, de suspendre ou de modifier, de manière temporaire ou permanente l'accès à la Plateforme, pour quelque raison que ce soit, notamment en cas de maintenance programmée, de maintenance d'urgence, et ce, à tout moment et sans préavis et sans que l'interruption ou la modification n'ouvre droit à aucune obligation ni indemnisation.

La Fondation GoodPlanet peut, à tout moment et à son entière discrétion, suspendre ou supprimer, temporairement ou définitivement, la publication d'une création.

La Fondation GoodPlanet est susceptible, à tout moment et sans préavis, de procéder à la modification et/ou à la suppression partielle ou totale de la Plateforme, sans que ces modifications et/ou suppressions n'ouvrent droit à indemnisation. Le cas échéant, les modifications prennent effet lors de leur publication.

4. USURPATION D'IDENTITE

L'Utilisateur atteste de la véracité et de l'exactitude des informations transmises par l'intermédiaire de la Plateforme, lesdites informations ne pouvant en aucun cas s'avérer trompeuses, mensongères, incorrectes ou susceptibles d'induire en erreur.

La Fondation GoodPlanet rappelle qu'au titre de l'article 226-4-1 du Code pénal : « *Le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte*

à son honneur ou à sa considération, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Cette infraction est punie des mêmes peines lorsqu'elle est commise sur un réseau de communication au public en ligne ».

Tout Utilisateur suspecté d'usurpation ou de tentative d'usurpation d'identité pourra se voir suspendre ou interdire l'accès à la Plateforme, sans préjudice de tout dommage et intérêts éventuels dont la Fondation GoodPlanet pourrait se prévaloir.

5. MODERATION

Les propositions de créations des Participants font l'objet d'une modération avant leur publication sur la Plateforme.

Le service de modération de la Fondation GoodPlanet examine les propositions dans un délai maximum de quatorze jours il n'est donc pas opportun de renouveler une proposition avant la réception du courrier électronique de validation ou de rejet, le cas échéant.

Ne seront pas publiées les créations contraires à la loi et aux bonnes mœurs et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, les propos suivants :

- les propos incitant à la haine raciale, les propos racistes, antisémites, xénophobes homophobes, etc... ;
- les propos à caractère violent, pornographique, pédophile, etc... ;
- les propos injurieux, dénigrants, diffamatoires, ou portant atteinte aux droits de la personnalité de tiers ;
- les propos négationnistes de crimes contre l'humanité et de génocides reconnus et l'apologie de crimes ;
- les propos incitant à commettre des actes réprimés par la loi telle que l'incitation à commettre des actes violents, terroristes, à la vente de produits stupéfiants, etc. ;
- les propos portant atteintes à la vie privée ou aux droits de la propriété intellectuelle de tiers,
- les propos portant atteinte à la présomption d'innocence ou un secret de l'instruction, etc. ;
- les propos portant atteinte à la dignité humaine ;
- les propos relevant d'un abus de liberté d'expression.

Le Participant n'est pas autorisé à publier des propositions à caractère publicitaire ou faisant la promotion de services à but lucratif.

Le contrôle a priori des créations ne permet de déceler tous les contenus illicites. En conséquence, la Fondation GoodPlanet pourra procéder à la suppression, sans préavis et sans notification à l'Utilisateur, de toute création qui aurait déjà fait l'objet d'une publication sur la Plateforme et qui apparaîtrait, a posteriori, comme manifestation illicite ou susceptible de porter atteinte aux droits de tiers.

L'Utilisateur garantit la Fondation GoodPlanet contre toute action ou réclamation consécutive à la publication de sa création, si celle-ci venait à s'avérer illicite.

En cas de non-respect régulier de ces règles, la Fondation GoodPlanet se réserve le droit de refuser systématiquement les propositions de création d'un Utilisateur ou de suspendre temporairement ou définitivement l'accès à la Plateforme de l'Utilisateur.

De plus, la Fondation GoodPlanet se réserve la liberté de refuser la publication de créations dépourvues de sérieux, cette appréciation étant entièrement discrétionnaire. Ainsi le service de modération de la Fondation GoodPlanet se réserve le droit de refuser la publication de propositions de créations qui s'avèreraient hors sujet au regard du thème du Concours tel que détaillé au Règlement du Concours ou qui ne seraient pas considérées comme sérieuses par le service de modération (blagues, devinettes, jeux de mots, comparaisons douteuses, rumeurs infondées, etc.).

Il est également rappelé à l'Utilisateur que si son commentaire présente un caractère illicite, les données permettant de l'identifier ou d'identifier son ordinateur pourront être communiquées par les hébergeurs des sites à l'autorité judiciaire, si cette dernière le requiert, conformément à l'article 6-II de la loi pour la confiance en l'économie numérique du 21 juin 2004.

Les Utilisateurs identifiés par la Fondation GoodPlanet comme étant à l'origine de trolling, d'envoi de SPAM, de « junk mail », etc., pourront se voir refuser l'accès et l'utilisation à la Plateforme.

L'Utilisateur en soumettant sa création accepte que celle-ci soit reproduite selon les règles d'indexation, de mise en forme et de mise en valeur de la Fondation GoodPlanet, en sa qualité d'éditeur de la Plateforme.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Fondation GoodPlanet est propriétaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afférents à la Plateforme.

La Fondation GoodPlanet est le propriétaire ou la titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afférents à la Plateforme.

Le Participant au Concours garantit qu'il est propriétaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur la création soumise dans le cadre du Concours.

Si la création soumise dans le cadre du Concours comprend un ou plusieurs sujets (personne reconnaissable, lieu, monument...) dont l'utilisation de l'image nécessite une autorisation, qu'elle soit mineure ou majeure, le Participant garantit avoir obtenu toutes les autorisations utiles et nécessaires à sa participation au Concours.

Les droits d'exploitation consentis par le Participant à la Fondation GoodPlanet sur les créations proposées dans le cadre du Concours sont détaillés dans le [Règlement du Concours](#).

7. DONNEES PERSONNELLES ET DROIT D'ACCES, DE RECTIFICATION ET D'OPPOSITION

Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, la Fondation GoodPlanet est susceptible de procéder à la collecte de données à caractère personnel directement (adresse électronique, mot de passe, informations du formulaire d'inscription, etc.) ou indirectement (adresse IP, cookies etc.). Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatique destiné à permettre à l'Utilisateur de profiter de la Plateforme.

La collecte et le traitement de données personnelles par la Fondation GoodPlanet est détaillé à la [Politique de protection des données personnelles](#).

8. NULLITE PARTIELLE

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGU est déclarée nulle ou non valide à la suite d'une décision de justice ou devait être modifiée par suite d'un changement des lois et réglementations en vigueur, les autres stipulations des CGU ne seront pas affectées.

9. CONTACT

Toute question, commentaire et réclamation relative aux présentes CGU pourra être adressée par l'un des moyens suivants :

- Par email à : concoursresonances@goodplanet.org
- Par lettre à : Fondation GoodPlanet, 1 carrefour de Longchamp, 75116 Paris

10. DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

Toute question d'application ou d'interprétation des CGU devra être transmise à la Fondation GoodPlanet à l'adresse indiquée à l'article 9 des CGU.

Tout différend en relation avec les présentes CGU fera l'objet d'une tentative de règlement amiable au préalable. A défaut d'accord, le litige sera exclusivement soumis aux juridictions françaises compétentes.